

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 40 (1969)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 2 Février 1969

SOMMAIRE

Une étape dans l'évolution de l'ADIJ — 75^e anniversaire de la Société des Forces Electriques de la Goule — Bibliographie jurassienne : Le Doubs — Requête de l'ADIJ concernant le projet d'horaire CFF 1969-1971 — Chronique économique

Une étape dans l'évolution de l'ADIJ

par Hubert BOILLAT, secrétaire de l'ADIJ

Depuis plusieurs années déjà, le besoin de nouveaux locaux se faisait par trop sentir ; des archives, des ouvrages, de la documentation, on en trouvait en divers endroits, tant à la présidence qu'au secrétariat. Et quand il s'agissait de retrouver un document ou de réunir les éléments nécessaires pour une étude approfondie, il fallait bien du temps — quoique tout fût classé judicieusement — pour assembler ce dont nous pouvions disposer. De plus, dans le cadre de l'activité suivie de nos commissions, il paraissait de plus en plus nécessaire de pouvoir disposer d'une salle de travail avec les documents à portée de main, voire d'une salle de séances pour des réunions restreintes. Or, depuis quelques semaines, c'est chose faite. Certes tout n'est pas encore terminé et il reste notamment à déménager la bibliothèque et à classer après triage maints documents ; mais d'ores et déjà nous disposons de locaux aménagés, répondant à ce que nous désirions.

Situés à Moutier, rue du Château 2, ces locaux étaient occupés précédemment par les bureaux de l'avocat des mineurs. Devenus disponibles, ils ont été rafraîchis et aménagés en fonction de nos besoins, soit :

- 1° une salle pour les archives, la bibliothèque et la documentation ;*
- 2° une salle de travail avec matériel de bureau ;*
- 3° un local d'entreposage.*

Dans une économie en rapide évolution où l'information joue le rôle que l'on sait, il importe de pouvoir renseigner et mettre à disposition, au besoin, des documents dans un minimum de temps. Cela n'est réalisable que si ceux-ci sont rassemblés et surtout classés avec soin.

Or, l'on a de plus en plus recours à de tels services ; qu'il s'agisse de commissions de l'ADIJ, d'autres organismes ou de privés, de telles demandes nous parviennent fréquemment. Souvent, il ne s'agit que de